

COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER 2024

RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE
DECIZE



SOMMAIRE

I. SYNTHÈSE	5
1. Les faits marquants	5
1.1. Contrat	5
1.2. Travaux	5
1.3. Tarifs	5
1.4. Exploitation	5
1.5. Résultat d'exploitation	6
2. Le réseau aujourd'hui	6
2.1. Un outil au service de la collectivité	6
2.2. Les clients du réseau	6
2.3. Performance économique du réseau	6
2.4. Qualité du service	6
3. Perspectives	7
II. LE RESEAU DE CHALEUR	9
1. Présentation du métier	9
2. Principe général du réseau de chaleur	9
3. Production de chaleur	10
3.1. Chaudière classique (gaz)	10
3.2. Cas de la Délégation	10
3.3. La centrale biomasse en chiffres	12
III. FORME CONTRACTUELLE D'UNE DSP	14
1. Parties prenantes	14
2. Périmètre technique	14
3. Tarification	15
IV. COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL	17
1. Cadre contractuel et réglementaire	17
1.1. Convention de délégation de service public	17
1.2. Avenant 1 du 10 septembre 2014	17
1.3. Avenant 2	17
1.4. Avenant 3	17
1.5. Evolution réglementaire	17
2. Travaux de premier établissement	18
3. Organisation du service	19
4. Événements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus en 2024	20
5. Bilan technique	20
4.1. Le réseau urbain et ses abonnés	20
4.2. Les conditions d'exécution du service	21
4.3. Bilan des énergies	21
4.4. Schéma du tracé du réseau de chaleur	23
4.5. Bilan 2024 du réseau	24
4.6. Données météorologiques	24
4.7. Incidents d'exploitation - pannes et arrêts	25
4.8. Contrôles réglementaires	26
4.9. Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement	27
6. Bilan sécurité accidents du travail	27
7. Bilan commercial	28

7.1. Évolution des abonnements	28
7.2. Perspectives de développement	28
7.3. Évolution des tarifs	28
V. COMPTE-RENDU FINANCIER	30
1. Compte de résultat analytique	30
2. Commentaires sur l'évolution des résultats 2024	30
3. Description des postes et analyse des Écarts	31
3.1. Produits	31
3.2. Charges	31
4. Gestion des sinistres	36
VI. CONCLUSION	38

→ Synthèse



I. Synthèse

1. Les faits marquants

1.1. Contrat

Par convention, la société Dalkia a été chargée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession. De par cette convention, Dalkia France s'est vue confier la conception, la réalisation et le financement du réseau de chaleur, son exploitation et son entretien, ainsi que la recherche des usagers.

Cette Délégation de Service Public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 25 mai 2010.

Les travaux prévoyaient la construction d'un réseau de distribution de chaleur et d'une chaufferie biomasse de 1,8 MW. La chaufferie de la Cité Scolaire est utilisée pour effectuer l'appoint/secours du réseau. Une Convention d'Occupation Temporaire tripartite est signée entre la CCSN, le Conseil Général de la Nièvre et Dalkia pour en définir les modalités.

La fourniture de chaleur de l'hôpital est sécurisée. Ses chaudières sont donc conservées et exploitées dans le cadre du contrat de DSP. Une Convention d'Occupation Temporaire a été signée entre la CCSN, l'hôpital de Decize et Dalkia pour en définir les modalités.

1.2. Travaux

Les travaux de construction de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur se sont déroulés au cours du second semestre 2012 pour une mise en service lors de la première semaine de janvier 2013.

Les abonnés ont été raccordés au cours de l'année 2013. Le montant des travaux s'élève à 3,3M€.

1.3. Tarifs

Le prix moyen de la chaleur (R1+R2) est de 127,85 €HT/MWh (vs 95,59 €HT/MWh pour 2023 et 134,89 €HT/MWh pour 2022) soit une hausse de + 33% entre deux exercices.

Cette baisse est directement imputable à :

- un tarif gaz, certes plus stable mais élevé durant tous les mois de cet exercice
- à la baisse de près de 40% des quantités de chaleur de chaleur livrée aux abonnés (pour l'essentiel Cité scolaire et HLM Sainte Marie en cours de réhabilitation par Nièvre Habitat)

1.4. Exploitation

Durant cet exercice, nous avons dû faire face à quelques pannes qui ont réduit la disponibilité de la chaudière biomasse (casse vanne 3 voies sortie chaufferie, biomasse polluée de cailloux, tubes de fumées obstrués). Pour autant, la continuité de la livraison de chaleur aux abonnés a été assurée durant ces périodes par les chaudières à gaz.

Des travaux d'amélioration ont été réalisés par le Centre hospitalier afin de réduire sa température de retour sur le réseau urbain. Il subsiste encore des aspects à régler, mais le sujet est maintenant bien pris en charge par cet établissement et son Assistant à Maitrise d'Oeuvre.

La rigueur climatique encore douce durant cet exercice a eu pour effet d'augmenter les périodes de fonctionnement de la chaudière biomasse proche de son minimum technique. Durant ces périodes de fonctionnement à bas régime, la chaudière a un rendement de production dégradé.

1.5. Résultat d'exploitation

Nous enregistrons un résultat positif de + 59,8 k€ sur 2024, en amélioration de + 45 k€ par rapport à l'exercice précédent.

2. Le réseau aujourd'hui

2.1. Un outil au service de la collectivité

- 11 postes de livraison de chaleur en fonctionnement.
- 5 216 kW de puissance souscrite pour alimenter des bâtiments publics et privés.
- longueur du réseau de 3,9 km.

Chiffres Clés

2.2. Les clients du réseau

Typologie des bâtiments	Puissance souscrite (kW)	Répartition
Logement social	554	10,6%
Logement privé	111	2,1%
Education	1 400	26,9%
Santé	2 500	47,9%
Autres équipements publics	651	12,5%
Total (kW)	5 216	

2.3. Performance économique du réseau

Chiffres clés en €HT	2024	2023	2022
Produits	795 750	854 225	952 560
Dont Vente de chaleur	429 920	482 274	614 169
Dont Abonnement	365 830	371 950	338 391
Achat d'énergie	433 923	478 680	531 253
Autres charges	380 735	437 514	372 631
Résultat brut avant impôts	59 833	14 885	122 883

2.4 Qualité du service

Il n'y a pas eu de défaut de fourniture de chaleur aux abonnés durant cet exercice.

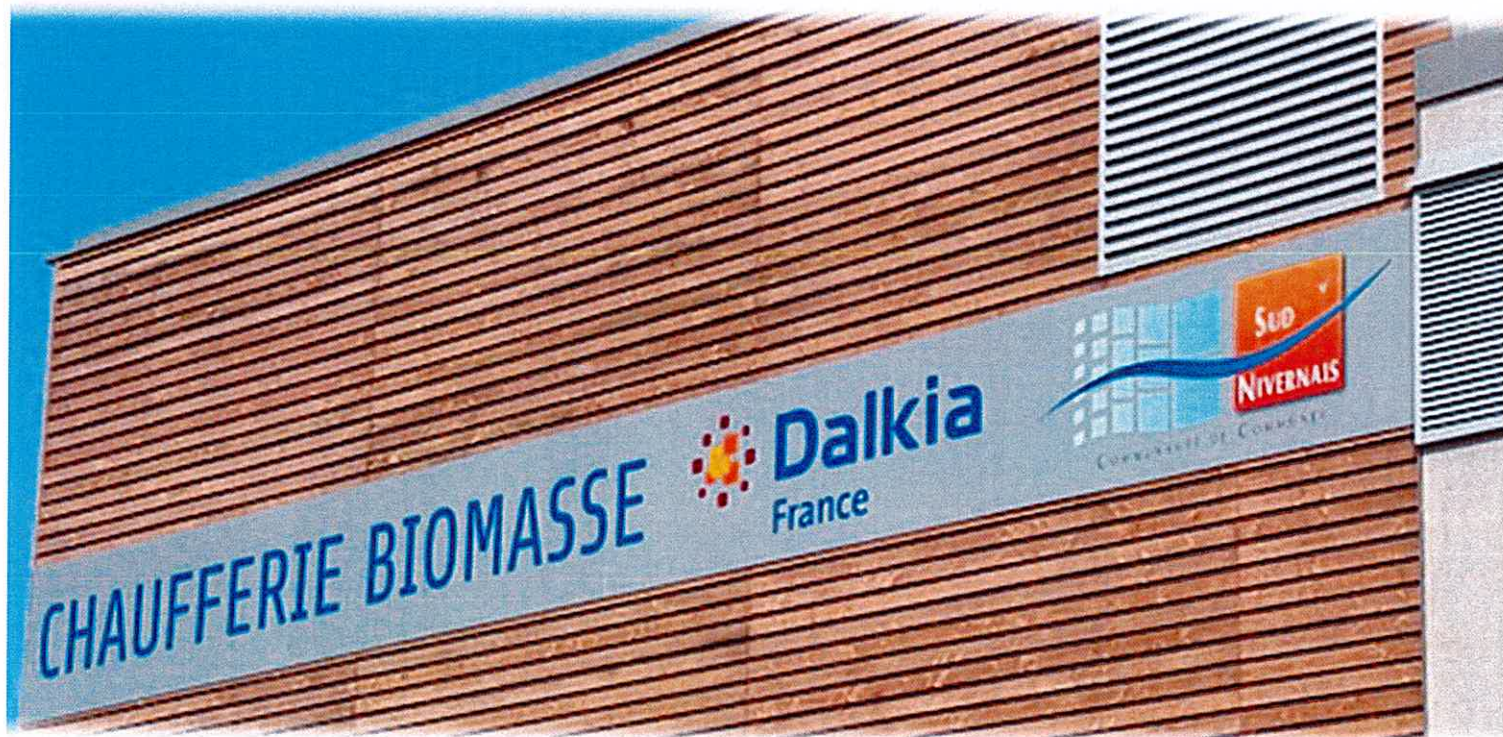
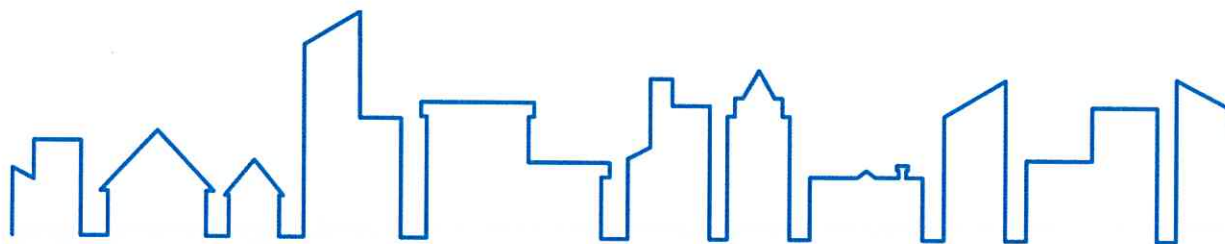
3. Perspectives

Et demain ?

Une étude a été lancée dans le but de raccorder deux collectifs du bailleur social Habellis, au réseau urbain. Cette étude sera finalisée en 2025 en vue d'un raccordement en 2025 ou avant la fin de l'année 2026. Ces deux collectifs de taille modeste sont situés respectivement 23 rue de Betzdorf (23 logements) et Impasse d'Avril (4 logements).



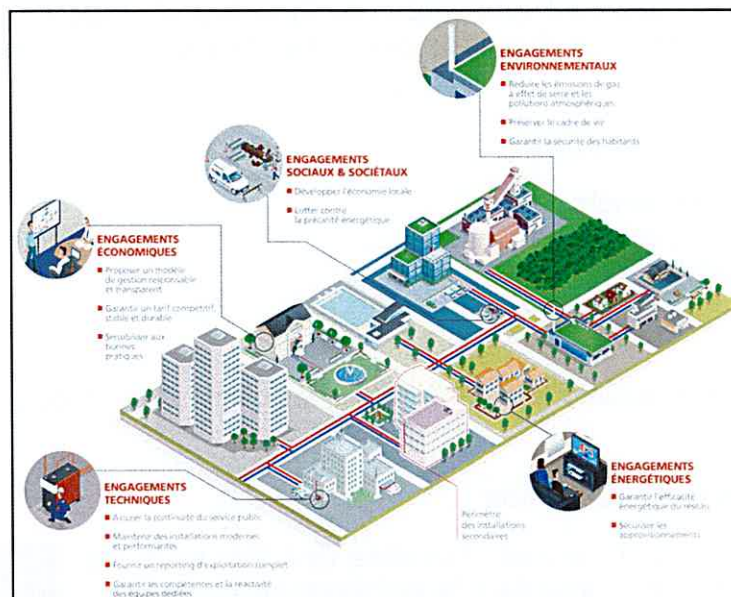
Le réseau de chaleur



II. Le réseau de chaleur

1. Présentation du métier

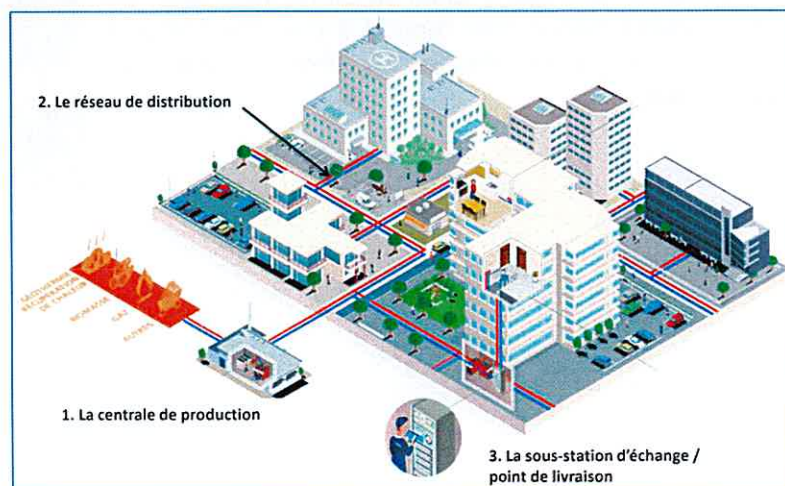
- Produire, transporter et distribuer la chaleur pour tout usage dans le périmètre concédé et sans interruption de fourniture,
- Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort.



2. Principe général du réseau de chaleur

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- Une centrale (ou plusieurs centrales interconnectées) de production de chaleur,
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur,
- Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients.



3. Production de chaleur

3.1. Chaudière classique (gaz)

3.1.1. Principe

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur. Le combustible et le comburant sont consommés dans une chambre de combustion. La chaleur produite permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

3.1.2. Avantages

- Une technologie simple,
- L'utilisation de combustibles variés,
- Un rendement thermique élevé.

3.1.3. Inconvénients

Les émissions atmosphériques, liées à l'utilisation des combustibles fossiles.

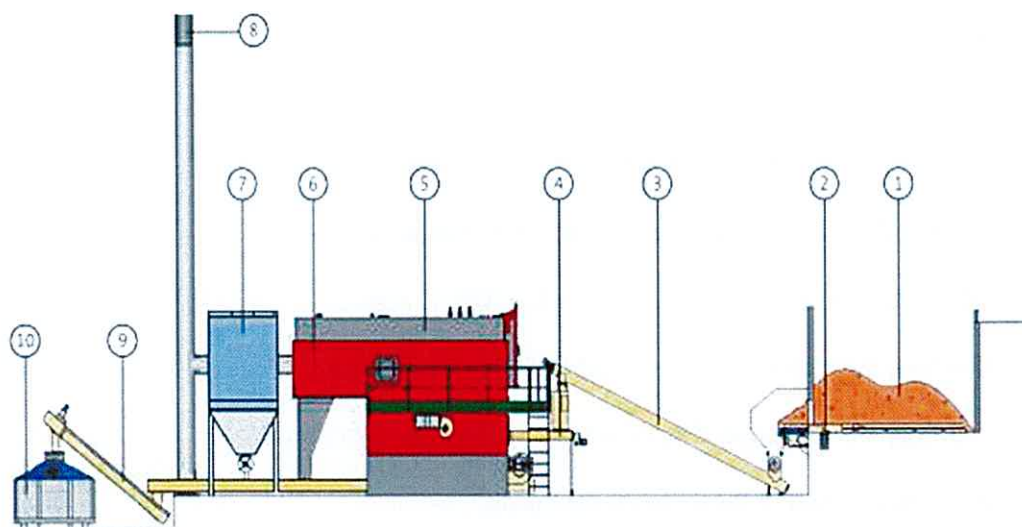
3.2. Cas de la Délégation

Les deux chaudières gaz, d'une puissance totale de 3 MW, de la Cité Scolaire Maurice Genevois, permettent l'appoint/secours du réseau. Les deux générateurs gaz, d'une puissance unitaire de 2 MW du centre hospitalier, mis à la disposition de Dalkia, sont mobilisables pour assurer l'appoint/secours dédié de ce site. L'un des générateurs a été remplacé par Dalkia en fin d'année 2017, pour une mise en service en Janvier 2018.

La chaudière biomasse de 1,8 MW fonctionne avec un rendement thermique optimisé tout en modulant sa charge de 25 à 100 %.

Elle participe à la diminution des gaz à effet de serre avec près de 1 650 tonnes de CO² évitées par an (par rapport à une solution tout gaz). Ce qui représente en moyenne près de 700 véhicules retirés de la circulation chaque année.





- ① Silo de stockage
- ② Extracteur à poussoirs hydrauliques
- ③ Transporteur d'alimentation
- ④ Poussoir d'introduction
- ⑤ Chaudière
- ⑥ Dépoussiéreur multi-cyclones
- ⑦ Filtre à manches
- ⑧ Cheminée
- ⑨ Convoyeur à cendres
- ⑩ Benne à cendres

La biomasse arrive par camion, à fond mouvant (d'environ 90 m³). Elle est déversée au niveau d'une fosse de stockage de 300 m³ permettant une autonomie de fonctionnement de 4 jours.

Des échelles mobiles disposées en partie basse poussent la biomasse vers le convoyeur à chaînes qui achemine ce bois jusque dans le foyer de la chaudière, par le biais d'un poussoir d'introduction.

Ce bois s'enflamme par rayonnement de la voûte réfractaire, et la combustion (entre 800 et 900° C) se fait sur une grille dynamique.

Quand la combustion est terminée, les cendres sont récupérées et remontées, par l'intermédiaire d'un racleur, à l'extérieur dans une benne.

Les fumées sont dépoussiérées via un dépoussiéreur multi-cyclone permettant d'avoir le niveau optimum de filtration des fumées.

L'installation dispose également d'un économiseur permettant de réduire la température des fumées et d'améliorer, de ce fait, le rendement de la chaudière biomasse.

La chaleur produite (105° C maxi) est acheminée vers le réseau.

3.3. La centrale biomasse en chiffres

3.3.1. Principales informations

- Puissance de la chaudière biomasse : 1 800 kW.
- Rendement maximum de la chaudière biomasse : 88 %.
- Température de l'eau chaude produite : 105° C maxi.
- Traitement des fumées : dépoussiéreur multi-cyclones.
- Ramonage automatique des tubes chaudière par air comprimé.
- Type de biomasse : plaquettes forestières.
- Stockage biomasse : 300 m3 environ.
- Livraison : camion à fond mouvant de 90 m3, soit environ 25 tonnes de biomasse.

3.3.2. Consommations annuelles estimées

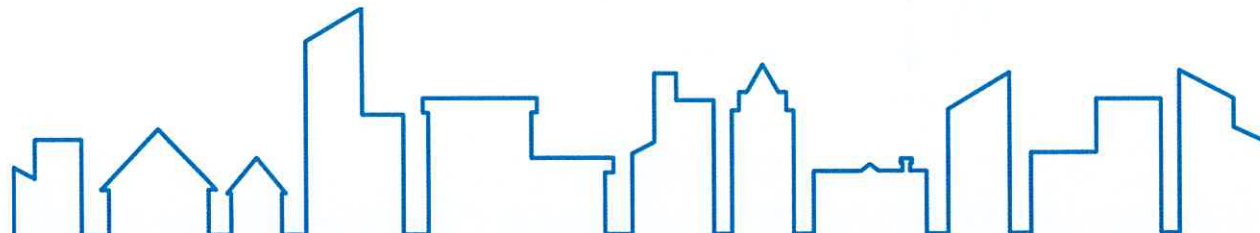
- 4 000 tonnes de biomasse consommées chaque année.
- Couverture biomasse : 75% des besoins annuels du réseau.

3.3.3. Impact sur l'environnement

1 700 tonnes de CO² évitées en 2023 (dernière déclaration SNCU), soit environ 725 véhicules en moins en circulation par an.

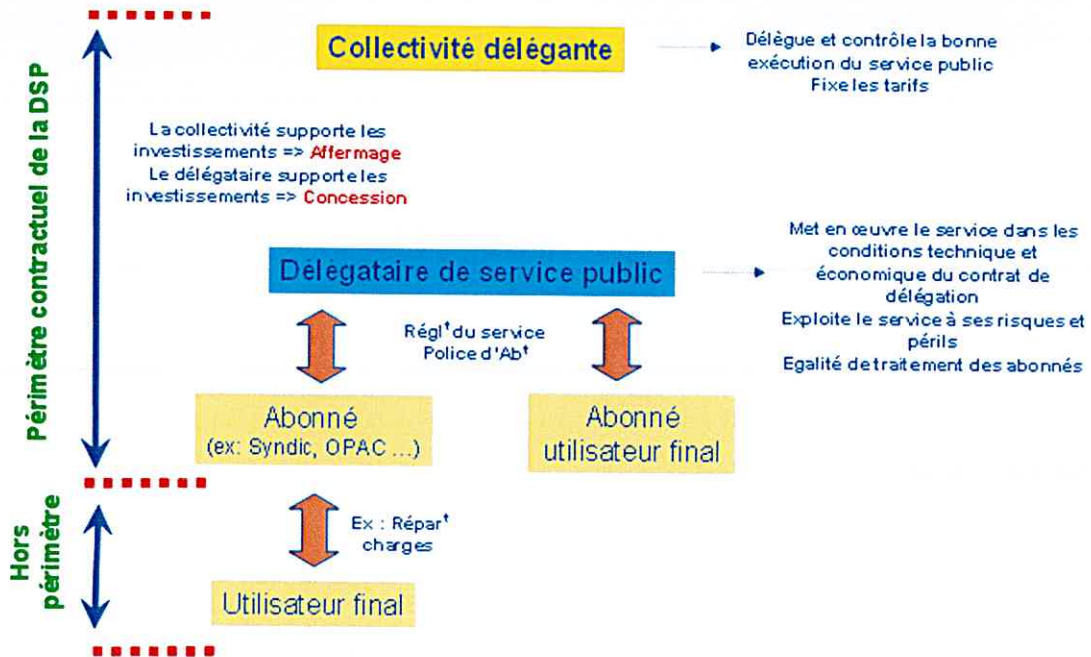


Forme contractuelle d'une Délégation de service public



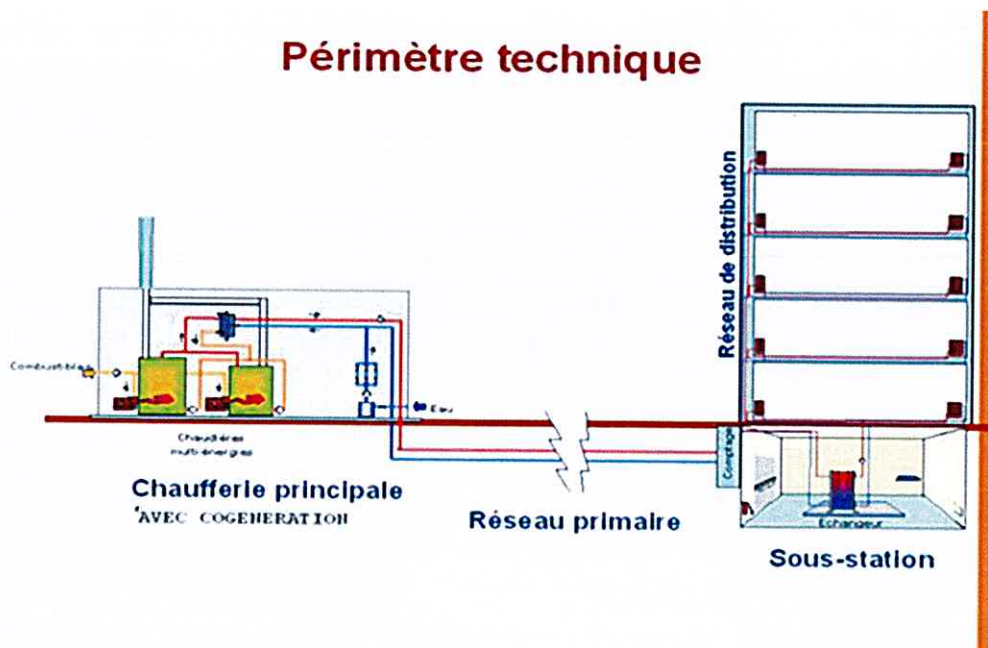
III. Forme contractuelle d'une DSP

1. Parties prenantes

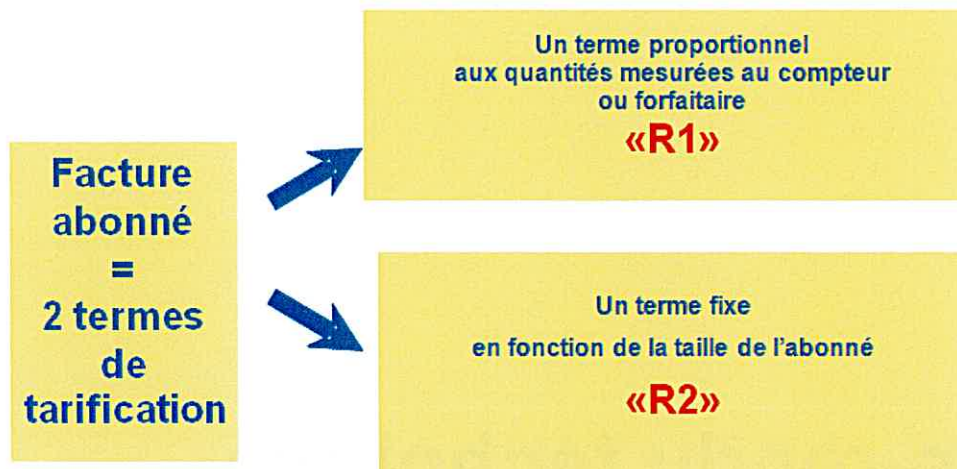


2. Périmètre technique

Périmètre technique



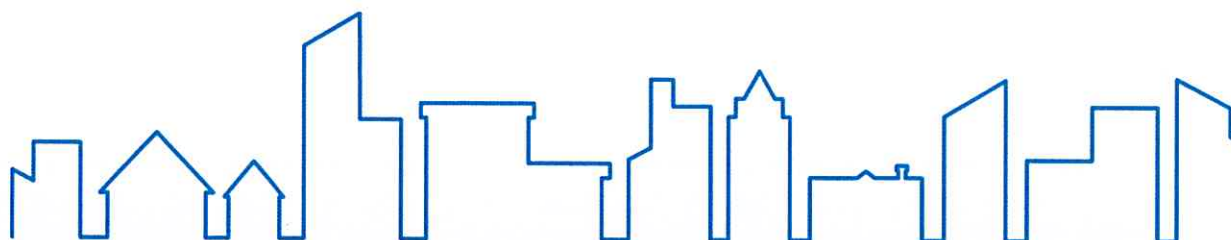
3. Tarification



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.



Compte-rendu technique et commercial



IV. Compte-rendu technique et commercial

1. Cadre contractuel et réglementaire

1.1. Convention de délégation de service public

Par convention, la société Dalkia a été chargée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession.

Dalkia s'est ainsi vue confier :

- la conception du projet, à savoir un réseau de transport et de distribution de chaleur incluant les postes de livraison, une chaufferie biomasse et deux chaufferies existantes à la Cité Scolaire et à l'hôpital,
- la réalisation des équipements : réseau, chaufferie et raccordements,
- le financement du réseau de chaleur,
- l'exploitation et l'entretien des équipements, incluant le gros entretien et le renouvellement, ainsi que la modernisation des installations,
- la recherche des usagers, incluant le développement du réseau, ainsi que la gestion des relations contractuelles.

Cette Délégation de Service Public, d'une durée de 25 ans, a débuté le 25 mai 2010.

1.2. Avenant 1 du 10 septembre 2014

Prenant effet le 7 Octobre 2014, il a pour objet d'acter son changement d'actionnaire (100% EDF) et la modification de la forme sociale de la société Dalkia France (société anonyme).

1.3. Avenant 2

Prenant effet le 24 Avril 2015, il a pour principal objet de prendre en compte la fin des tarifs réglementés au terme de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation en adaptant en conséquence la formule d'actualisation du terme R1.

1.4. Avenant 3

Prenant effet le 1^{er} Juillet 2023, il a pour objet d'une part, de mettre en place une nouvelle formule d'actualisation du tarif R1gaz compte tenu de la disparition du tarif B1, et, d'autre part, d'intégrer une nouvelle composante dans le tarif de la chaleur afin de tenir compte des conséquences de l'évolution de la réglementation relative aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

1.5. Evolution réglementaire

Suite à la publication du décret n°2018-704 du 3 août 2018, relatif à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2910-A-2), une demande de bénéfice des droits acquis pour l'installation biomasse a été faite auprès de la Préfecture de la Nièvre. Le seuil de déclaration de cette rubrique qui était initialement fixé à 2 MW est désormais fixé à 1 MW.

La preuve de dépôt de cette déclaration fait l'objet de l'annexe 4 de ce compte-rendu annuel.

Dans le même temps, nous avons exercé notre devoir de conseil en transmettant des courriers d'informations aux abonnés du réseau urbain propriétaires de chaufferies à gaz concernées par cette évolution réglementaire. En effet, ces derniers devaient déclarer leur chaufferie auprès des services de l'Etat avant le 20 décembre 2019 au plus tard.

La chaufferie gaz de la Cité scolaire gérée par le Conseil Départemental de la Nièvre est concernée. Le dossier de déclaration de cette installation est en cours d'instruction conjointe entre le Conseil Départemental de la Nièvre et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Au-delà de la déclaration à faire, la réglementation ICPE impose la réalisation de travaux de mises aux normes. Un audit de conformité réglementaire a été réalisé en Mai 2020 par la société Socotec missionné par le propriétaire des installations le Conseil Départemental de la Nièvre. Cet audit a mis en évidence des non-conformités telles que nous avons pu les mettre en évidence lors de la prise en charge initiale des équipements en 2013.

Les travaux ont été lancés en juillet 2024 par le Conseil Départemental de la Nièvre et seront achevés au premier semestre 2025. Durant la période de réalisation de ces travaux, les équipements de production de chaleur à gaz restent utilisables. Quelques coupures, alternativement sur chaque chaudière, de quelques heures, programmées de concert entre l'exploitant et les équipes travaux, ne compromettent pas la livraison de chaleur aux abonnés du réseau urbain.

2. Travaux de premier établissement

Les travaux prévoyant la construction de la chaufferie biomasse route d'Avril ont débuté au cours de l'année 2012 pour se terminer à l'automne 2013. Ils ont vu la construction du bâtiment ainsi que l'installation de la chaudière bois de marque Agro-Forst de 1,8 MW et ainsi que l'ensemble des équipements associés.



Les travaux de construction du réseau de chaleur de près de 4 km de long ont débuté en juillet 2012 pour s'achever en décembre 2012.

Progressivement à partir de janvier 2013, des sous-stations d'échange ont été mises en fonctionnement, pour alimenter les bâtiments.



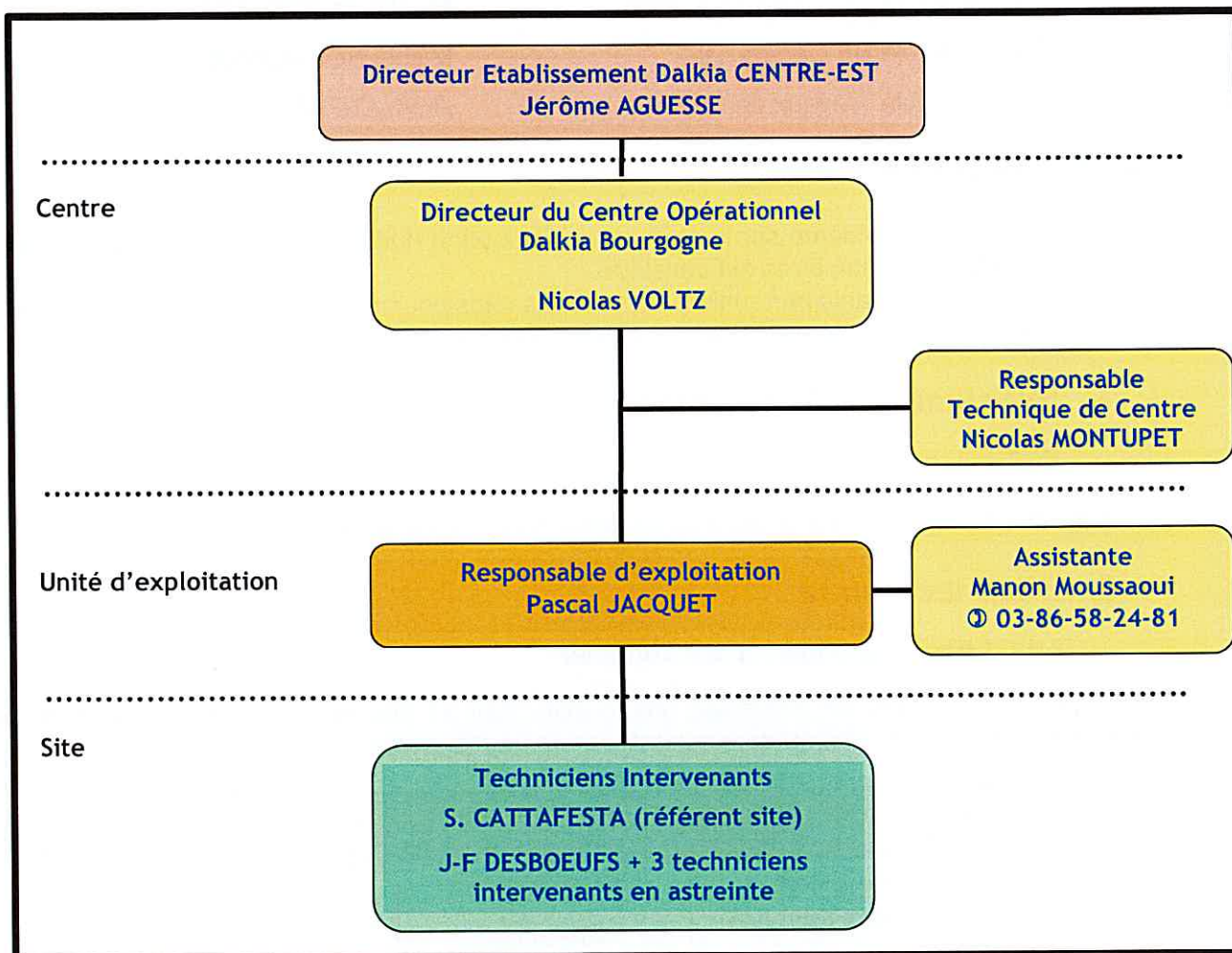
Exemple d'une sous-station

L'inventaire complet des équipements est donné en annexe 3.

3. Organisation du service

La Délégation de Service Public de la CCSN est gérée par l'Unité d'Exploitation « Nièvre » de Dalkia, intégrée au Centre Opérationnel Bourgogne, dont le siège est situé à Dijon.

L'organigramme hiérarchique et fonctionnel intégrant les équipes Dalkia chargées de l'exploitation de la DSP de Dalkia est le suivant :



Un technicien est dédié à la conduite des chaufferies et des sous-stations.

Les principaux paramètres de conduite et de sécurité des équipements sont sous télésurveillance.

Un service d'astreinte **24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN** est joignable au **0800-80-93-00**.

■ Support administratif / technique et commercial :

Relation avec l'Autorité Délégante :	Hervé MONNIN
Responsable facturation :	Laurence ENJALBERT
Gestionnaire de contrats :	Julie MAY
Contrôleur de gestion :	Thibaut POIROT
Responsable technique de Centre :	Nicolas MONTUPET
Responsable BE Centre-Est :	Michel BOURLOUX
Responsable Travaux de Centre :	Jimmy TESSIER

■ Autres moyens mobilisables :

En cas de problème sur le réseau de distribution (fuites), un stock de tubes pré-isolés de plusieurs diamètres est constitué.
Des sous-traitants partenaires sont mobilisables pour intervenir en urgence sur les fuites du réseau, afin de minimiser les éventuelles interruptions du service.

4. Évènements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus en 2024

Nous n'avons pas organisé d'évènements particuliers durant cet exercice.

5. Bilan technique

4.1. Le réseau urbain et ses abonnés

Au 31/12/2024, le réseau de chauffage urbain alimentait 11 abonnés représentant au total une puissance souscrite de 5 216 kW qui se détaille de la manière suivante :

Nom du site	Abonné	Puissance souscrite en kW
Gymnase Cacquerel	Conseil Régional	120
Ecole Primaire Saint Just + Garderie Saint Just	Ville Decize	250
Centre Technique Municipal	Ville Decize	300
Ecole Jean de la Fontaine	Ville Decize	50
Gymnase Genevois	Ville Decize	120
Cité Scolaire	Conseil Départemental	1100
HLM Ste Marie	Nièvre Habitat	400
HLM Cacqueret	Nièvre Habitat	154
Port de la Jonction	CCSN	111
Copropriété Le Pavois	SDC Copropriété Le Pavois	111
Centre Hospitalier	Centre Hospitalier	2500

4.2. Les conditions d'exécution du service

4.2.1. Déroulement de l'exercice 2024

Toutes les sous-stations ont été desservies sans problème majeur durant toute l'année 2024.

4.2.2. Contentieux - impayés

Le Centre hospitalier nous a fait part de nouvelles difficultés financières. Les factures de chaleur du 4^{ème} trimestre 2024 n'ont pas été réglées dans le délai.

4.2.3. Réclamations client

Au titre de l'année 2024, nous n'avons pas reçu de réclamation client.

4.2.4. Fuites

Aucune fuite détectée sur l'exercice 2024.

4.3. Bilan des énergies

4.3.1. Les sources d'énergies du réseau

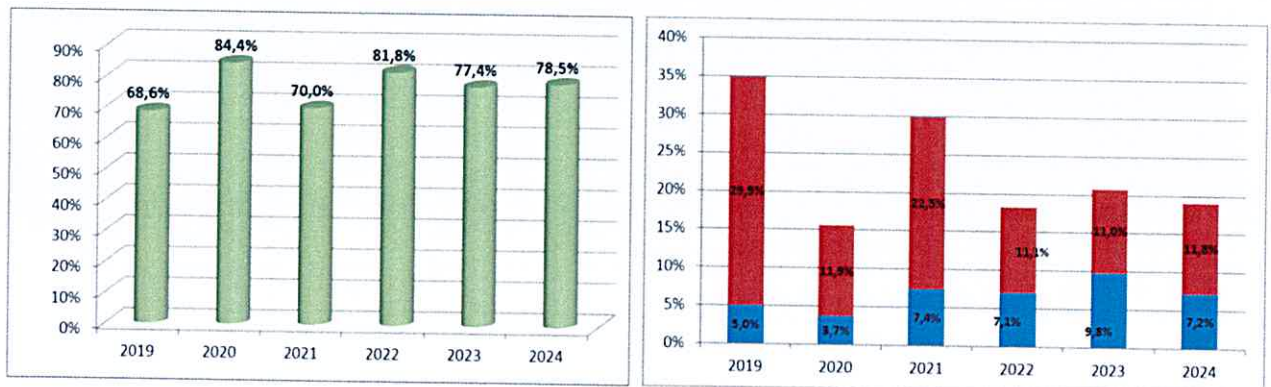
Les sources d'énergies du réseau sont :

- La biomasse en base,
- Le gaz naturel en appoint.

4.3.2. Bilan des énergies consommées et répartition - Hors gaz cuisine Cité Scolaire, et hors gaz vapeur et cuisine Centre hospitalier

Energies primaires	2023		2024	
Biomasse	3 156 tonnes	8 206 MWh PCI	3368 tonnes	8507 MWh PCI
Gaz naturel	215 091 m ³	2 148 MWh PCI	192 934 m ³	1 993 MWh PCI
TOTAL	/	10 354 MWh PCI	/	10 500 MWh PCI

4.3.3. Evolution de la part d'énergie d'origine biomasse (énergie sortante)

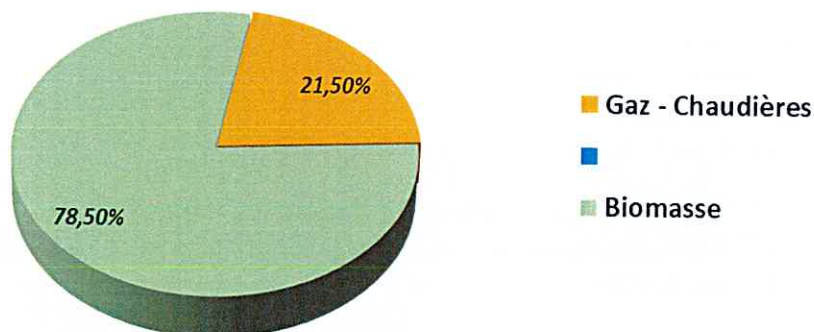


Taux de couverture biomasse

Quote-part gaz *hôpital* / *cité scolaire*

Durant cet exercice, malgré quelques pannes de la chaudière biomasse, nous enregistrons un taux d'énergies renouvelables de 78,5%, valeur qui est supérieure à nos engagements contractuels (75%), en amélioration d'un point par rapport à l'exercice précédente. Ce résultat a été obtenu grâce à une conduite des installations optimisée, en particulier une acuité très forte sur le fonctionnement de la chaudière biomasse.

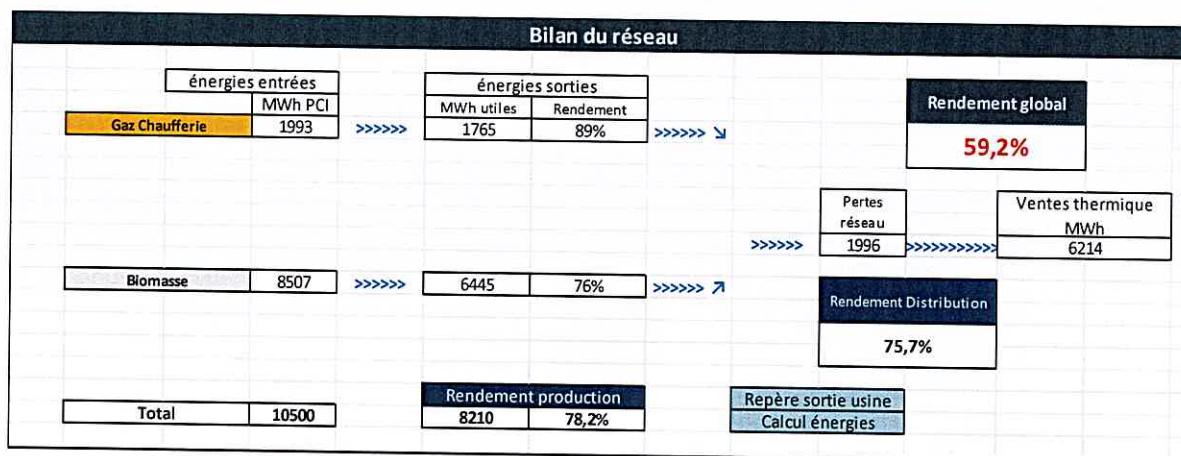
Mixité annuelle



4.4. Schéma du tracé du réseau de chaleur



4.5. Bilan 2024 du réseau



Le rendement technique global du réseau s'est légèrement dégradé en 2024, passant de 61.9% à 59.2 %. Cela s'explique par une meilleure disponibilité de la chaudière biomasse par rapport à l'exercice 2023. Cependant, cette dernière a un rendement plus faible que celui de la production à gaz et des plus longues périodes durant lesquelles la chaudière biomasse a été utilisée avec un fonctionnement à bas régime.

4.6. Données météorologiques

Période	Nombre de jours chauffés	Température moyenne	DJU sur période de chauffage
Année 2024	217	8.94	2009
Année 2023	195	7.98	2084
Année 2022	195	7.79	2168
Année 2021	256	8.08	2682
Année 2020	236	9.88	2017

L'année 2024 se caractérise par une plus faible rigueur climatique que 2023 (baisse de 4% par rapport à l'année 2023) pour un nombre de jours de chauffe très supérieur. On peut constater les effets du réchauffement climatique avec des hivers de plus en plus doux.

Globalement, on note une rigueur climatique en baisse de l'ordre de -25% par rapport à la référence climatique de la zone.

Bilan des émissions 2024 :

	BOIS	GAZ CHAUFFERIE Cité Scolaire	GAZ CHAUFFERIE CH	TOTAL CHAUFFERIE	TOTAL ETABLISSEMENT HORS BOIS
SO ₂ (t)	0,265	0,002	0,001	0,268	
NO _X (t)	3,827	0,267	0,161	4,256	
N ₂ O (t)	0,122	0,000	0,000	0,123	
CO ₂ (t)	2 964	251	151	3 365	401
TSP (t)	1,9535	0,110	0,002	2,066	
MWh PCI	8 505	0	0	8 505	

Les facteurs d'émission sont issus de la parution OMINEA. Ces émissions sont données à titre indicatif (hors gaz cuisines des sites Centre hospitalier et Cité scolaire) car ces sites de production de puissance inférieure à 20 MW ne sont pas soumis à Autorisation. Les données sont en tonnes par an.

4.7. Incidents d'exploitation - pannes et arrêts

4.7.1. Réseau de transport

Nous n'avons pas subi de fuite sur le réseau de transport.

4.7.2. Chaufferies

Nous avons subi plusieurs indisponibilités de la chaudière biomasse, à savoir:

- Arrêt le 27 mars 2024 en raison de la casse de la vanne 3 voies de régulation sur le collecteur départ chaufferie biomasse. Un réglage en manuel nous a permis de produire avec cette énergie renouvelable jusqu'au 8 avril 2024, date à laquelle une nouvelle vanne a été installée.
- Arrêt du 11 au 15 avril 2024, en raison de présence de cailloux et de pierres polluants le bois et ayant pour effet de soulever et de faire chuter des grilles du foyer.
- Arrêt technique d'été; la chaudière biomasse a été arrêtée pour maintenance préventive, corrective et ramonage le 17 juin 2024. Elle a été remise en service le 23 septembre suivant.
- Arrêt le 16 décembre pour ramonage des tubes de fumées.

4.8. Contrôles réglementaires

Appareillages/Domaine	Description	Réglementation	Contrôle	Fréquence	Chaudière Biomasse	Chaudière Gaz Site Scolaire	Chaudière Gaz Centre Hospitalier
Pollution de l'eau	Mesures concentrations en MES, DCO, DBO5, HC	Arrêté 25/07/1997 5.9	APAVE	3 ans	2025		oui / client
Système de détection gaz	Contrôle chaudière	Arrêté 25/07/1997 2.15	OLDHAM	6 mois	non	détection en cours d'installation	oui / client
Système de détection incendie	Contrôle chaudière fioul/gaz	Arrêté 25/07/1997 2.15	DESAUTEL	1 an	11/12/2024	détection en cours d'installation	oui / client
Extincteurs	Vérification	A du 25.06.80 art MS 38	DESAUTEL	1 an	09/02/2024	oui / client	oui / client
Bloc d'éclairage autonome	Contrôle du bon fonctionnement	Code du travail	DESAUTEL	1 an	09/02/2024	oui / client	oui / client
Thermographie	Recherche des échauffements thermiques		APAVE	1 an	20/02/2024	20/02/2024	non obligatoire
Protection contre la foudre	vérification et comptage d'impacts	Arrêté du 28/01/93 Arrêté du 04/10/2010 modifié par 19/07/2012	APAVE		18/11/2024	non	oui / client
Installations électriques	Contrôle	Arrêté 25/07/1997 3.6	APAVE	1 an	18/11/2024	18/11/2024	oui / client
Rejets atmosphérique	Contrôles par un organisme agréé	Arrêté du 2 octobre 2009 Arrêté 25/07/1997 Article 6.3	APAVE	3 ans	2026		oui / client
Rendement caractéristique et équipements	Efficacité Energétique	Arrêté 25/07/1997 Art. R224-35	APAVE	3 ans	2026		oui / client
Séparateurs d'hydrocarbures	Arrêté ministériel	Arrêté du 22/12/2008 art 6.6 annexe I Arrêté 25/07/1997 Art. 5.10	SUEZ	1 an	18/09/2024	oui / client	oui / client
Disconnecteur EF chaudière centrale	Vérification et remplacement si	Décret n°2001-1220 du 20/12/2001	sakkarah	1 an	2/12/2024	oui / client	oui / client
Étanchéité tuyauteries gaz	Vérifications	ERP (lycée)	APAVE	1 an		5/12/2024	oui / client
Vérification des compteurs	Vérification intégrateur annuelle + maintenance	D du 26/11/87 OCTG art 4/1/8	Kamstrup	siu besoin	2028	2028	2028
Potence silos, Portail Rideau Silos	Vérifications		APAVE	1 an	18/11/2024	non	

A noter, des travaux de mise aux normes ICPE sont en cours de réalisation à la chaudière gaz de la Cité scolaire. Ces travaux sont gérés par le propriétaire de cette installation, le Conseil Départemental de la Nièvre.

4.9. Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement

TF - DK Code	TF - Libellé	Date ouverture code	Soustraction €HT	Fournitures €HT	Main d'œuvre €HT	Total dépenses €HT
GT1254592Y	P3 - Installation d'un bouton d'arrêt d'urgence	03/11/2023	-1 301,00	0,00	0,00	-1 301,00
GT1272938W	P3 - Remplacement Servo moteur	05/12/2023	0,00	-1 992,80	-114,28	-2 107,08
GT1305697X	P3 - Sécurisation Roulement convoyeur cendre et mains courantes	02/02/2024	-1 641,94	0,00	-257,13	-1 899,07
GT1333559H	P3 - Raccordement modbus compteur électrique Lycée Maurice Genevoix Decize	01/03/2024	0,00	-213,00	-424,61	-637,61
GT1340230N	P3 - Remplacement barreaux de grille de combustion et Joints latéral	01/04/2024	-5 787,00	0,00	0,00	-5 787,00
GT1351872T	P3 - Remplacement automate Sous Station Service Technique	01/04/2024	0,00	-548,94	-144,00	-692,94
GT1352398R	P3 - Remplacement V3V régulation Biomasse + modification hydraulique	01/04/2024	-2 492,00	-1 283,90	-228,56	-4 004,46
GT1395435X	P3 - Remplacement tôle de fond + sabots inclinés et étriers détériorés sur convoyeur bois	01/07/2024	-39 570,00	0,00	0,00	-39 570,00
GT1402827X	P3 - Fourniture et remplacement des couteaux entrée stocker	01/08/2024	0,00	-2 107,42	0,00	-2 107,42
GT1445074E	P3 - Remplacement du poste de supervision chaufferie biomasse	18/11/2024	0,00	-787,20	0,00	-787,20
	TOTAL :		-50 791,94	-6 933,26	-1 168,58	-58 893,78

6. Bilan sécurité accidents du travail



La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêt < à 10) et une implication forte de toute la chaîne de management.

■ Les moyens mis en œuvre:

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend, entre autres, les actions suivantes :

- Les causeries et les supports de communication,
- La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presque accident.



Il est à noter qu'aucun accident du travail n'a été enregistré dans le cadre de l'exécution du contrat.

Des réunions de sensibilisation « causerie sécurité » sont organisées tous les mois avec l'ensemble des techniciens du secteur.

La société Dalkia est certifiée selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO-OSH2001 qui intègrent les aspects liés à la Sécurité.

7. Bilan commercial

7.1. Évolution des abonnements

Il n'y a pas eu de nouveaux sites raccordés au réseau urbain durant l'année 2024.

7.2. Perspectives de développement

Nous restons en relation avec le bailleur social Habellis en vue du raccordement de 2 collectifs équipés de chaudière gaz à Decize compte tenu de la tension qu'il subit dans le cadre de l'achat de son combustible sur le marché européen et de l'ambition de décarbonation portée par ce bailleur social sur l'ensemble de la région de Bourgogne.

7.3. Évolution des tarifs

7.3.1. Evolution du prix du MWh

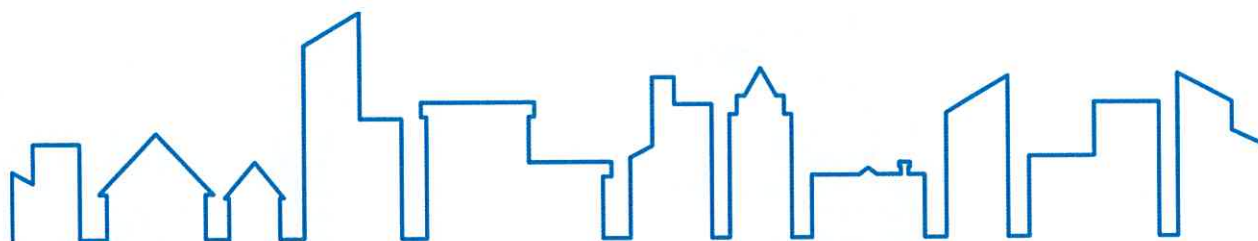
Un détail est donné en annexe 1.

7.3.2. Ventes de l'exercice 2024

S/STATION	MWh	R1	PI CEE	R21	R22	R23	R24	2024
CENTRE HOSPITALIER : CHAUFFAGE	3 098,43	199 042,06	12 857,31	23 468,16	81 700,15	25 135,03	35 285,04	377 487,75
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	49,99	3 210,85	207,40	3 134,94	10 912,68	3 357,42	4 713,00	25 536,29
CITE SCOLAIRE M. GENEVOIX	1 212,20	79 161,57	5 083,13	11 494,86	40 013,09	12 310,55	17 280,96	165 344,16
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	62,65	4 064,35	264,31	522,49	1 818,77	559,57	785,52	8 015,01
ECOLE PRIMAIRE + GARDERIE ST JUST	258,26	16 690,90	1 082,33	2 612,47	9 093,89	2 797,85	3 927,48	36 204,92
GYMNASE CACQUERET	168,58	10 911,50	707,35	1 253,97	4 365,05	1 342,96	1 885,20	20 466,03
GYMNASE M. GENEVOIX	85,68	5 523,47	358,82	1 253,97	4 365,05	1 342,96	1 885,20	14 729,47
HLM CACQUERET	198,40	12 864,07	834,95	1 609,29	5 601,83	1 723,46	2 419,32	25 052,92
HLM STE MARIE	753,34	48 404,44	3 139,77	4 179,94	14 550,20	4 476,52	6 284,04	81 034,91
PORT DE LA JONCTION	165,83	10 619,77	686,94	1 159,93	4 037,70	1 242,25	1 743,84	19 490,43
RESID. LE PAVOIS	128,11	8 222,18	532,72	1 159,93	4 037,70	1 242,25	1 743,84	16 938,62
SOUS TOTAL :	6 181,47	398 715,16	25 755,03	51 849,95	180 496,11	55 530,82	77 953,44	790 300,51
CENTRE HOSPITALIER : GAZ CUISINE ET VAPEUR	44,23	1 500,99						1 500,99
CITE SCOLAIRE M. GENEVOIX : GAZ CUISINE	69,52	3 948,35						3 948,35
TOTAL	6 295,22	404 164,50	25 755,03	51 849,95	180 496,11	55 530,82	77 953,44	795 749,85



Compte-rendu financier



V. Compte-rendu financier

1. Compte de résultat analytique

Compte de Résultat Analytique	2024	2023	2022
VENTES R1	404 165	471 788	614 169
VENTES P1 CEE	25 755	10 487	
VENTES R2	232 346	239 421	207 902
VENTES R23	55 531	54 575	52 355
VENTES R24	77 953	77 953	78 134
Q/P DE SUBVENTION REINTEGREE AU RESULTAT	62 031	62 031	62 031
TOTAL PRODUITS	857 780	916 255	1 014 591
GAZ	194 345	244 409	294 993
BIOMASSE	206 156	204 623	236 260
P1 CEE	16 711	14 824	
Total Débours R1	417 212	463 856	531 253
FRAIS DE PERSONNEL	76 678	63 090	64 231
EAU & PDTs DE TRAITEMENTS EAU	4 764	497	1 500
ELECTRICITE	28 088	44 865	18 923
FOURNITURES	4 546	8 104	7 643
SOUS-TRAITANCE	44 467	47 264	46 028
ASSURANCES	2 207	2 188	2 238
IMPOTS ET TAXES dt Taxe foncière	-49 633	15 295	-22 405
REDEVANCE	16 520	31 342	30 363
FRAIS DE GESTION	57 424	62 102	69 954
PRCI	136 781	136 781	136 781
Total Débours R2	321 842	411 527	355 256
Total Débours P3	58 894	25 987	17 375
Provision SINISTRE	0	0	-12 175
TOTAL DEBOURS	797 947	901 370	891 708
RESULTAT	59 833	14 885	122 883
RESULTAT CUMULE	64 397	4 564	-10 322

2. Commentaires sur l'évolution des résultats 2024

Le résultat de Decize s'établit à +59,8 k€ en amélioration de près de +45 k€ par rapport à l'année 2023, soit un résultat cumulé positif de +64,4 k€.

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant des impacts financiers sont les suivants:

- Une rigueur climatique en baisse de - 4% par rapport à 2023,
- Un prix moyen du R1 en hausse de + 33% par rapport à 2023
- Un tarif R2 en légère diminution de -1,6%,
- Le résultat R1 est en baisse de 5,7 k€

On constate une stabilité du rendement chaufferie + réseau à 59,2% (61,9% en 2023). La mixité ENR de 78,5%, comparée à 77,4% en 2023, est une très bonne performance. Cette mixité est supérieure à notre engagement contractuel de 75%.

- Les dépenses R2 sont en forte baisse par rapport à 2023 de – 89,7 k€ liées principalement à:
 - un impact de régularisation des impôts sur plusieurs années à hauteur de - 65 k€,
 - une baisse de notre déboursé d'électricité de –16 k€ compte tenu de la baisse du tarif de cette énergie durant cette année 2024,
 - une régularisation au titre de l'année 2021 de la redevance d'occupation pour – 14,7 k€,
 - une hausse des frais de personnel au regard des opérations plus importantes de maintenance et de conduite sur la production biomasse.
- Les dépenses R3 sont en hausse de + 32,9 k€ notamment liées au remplacement de l'échelle principale du convoyeur biomasse. Ce poste de dépenses reste néanmoins maîtrisé.

Pour conclure, le résultat de la délégation de service public s'élève à +59,8 k€ pour 2024 et à +64,4 k€ en cumulé depuis le début du contrat de DSP, soit un équilibre maintenu pour la 2ème année consécutive depuis le début du contrat de DSP.

3. Description des postes et analyse des Écarts

3.1. Produits

- Produits d'exploitation : 795 750 € (hors subvention).
- Produits exceptionnels : Néant.

3.2. Charges

3.2.1. Energies primaires

DECIZE	2024		2023	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	Quantité	Montant
GAZ	MWh	€	MWh	€
Janvier	588,36	42 682,64	292,01	40 584,79
Février	50,11	5 104,57	481,58	61 185,71
Mars	60,26	5 306,45	167,10	17 393,74
Avril	94,44	7 743,61	26,83	3 680,45
Mai	40,61	4 325,31	5,34	1 950,95
Juin	132,91	10 555,39	37,04	4 823,39
Juillet	252,42	19 412,56	228,17	18 295,24
Août	154,31	12 683,58	253,50	17 707,33
Septembre	234,82	19 301,76	216,47	15 040,99
Octobre	7,79	2 383,35	14,19	2 803,57
Novembre	151,21	13 020,80	150,12	12 789,72
Décembre	626,27	51 824,86	654,76	48 152,85
Total consommation Gaz	2 393,49	194 344,88	2 527,11	244 408,73

DECIZE	2024		2023	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	Quantité	Montant
BIOMASSE	Tonnes	€HT	Tonnes	€HT
Janvier	432,34	27 855,67	529,76	35 917,73
Février	500,28	31 477,62	455,32	31 763,12
Mars	527,42	33 058,69	453,50	30 497,88
Avril	362,08	22 358,44	384,92	26 189,96
Mai	276,80	16 641,22	222,08	14 039,90
Juin	56,10	3 260,53	53,22	3 272,50
Juillet				
Août				
Septembre	109,28	6 460,63	106,04	6 427,08
Octobre	332,90	19 567,86	223,72	13 913,15
Novembre	350,24	21 045,92	409,36	25 585,00
Décembre	399,04	24 429,23	267,98	17 016,73
Total consommation Biomasse	3 346,48	206 155,81	3 105,90	204 623,05

3.2.2. Electricité force motrice

Electricité chaufferie biomasse :

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total (€)	Conso (kWh)	Libellé PDL
10193681072	01/01/2024	20/02/2024	4 488,06	12 091,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10196055797	21/02/2024	22/03/2024	3 110,01	8 382,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10198321251	23/03/2024	21/04/2024	1 383,58	6 606,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10200709000	22/04/2024	22/05/2024	694,14	5 913,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10202801320	23/05/2024	21/06/2024	514,37	4 020,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10207436643	22/06/2024	22/08/2024	445,37	1 968,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10209656108	23/08/2024	21/09/2024	229,13	1 097,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10211818235	22/09/2024	22/10/2024	454,69	4 166,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10214035489	23/10/2024	21/11/2024	1 886,02	6 035,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10216382185	22/11/2024	22/12/2024	3 031,15	11 033,00	ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
10218715062	23/12/2024	31/12/2024	847,62		ELECTRICITE CHAUFFERIE BIOMASSE
Total :			17 084,14	61 311,00	

Electricité chaufferie Cité scolaire Maurice Genevoix :

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total (€)	Conso (kWh)	Libellé PDL
DALKIA 2024 JANV-FEV	01/01/2024	28/02/2024	5 649,41	9 994,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX :
DALKIA 2024 MARS	01/03/2024	31/03/2024	1 866,34	3 108,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX :
DALKIA 2024.05	01/04/2024	30/04/2024	178,54	3 765,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX :
DALKIA2024.05	01/05/2024	31/05/2024	565,46	2 126,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX :
DALKIA 2024-12	01/06/2024	31/12/2024	2 743,89	20 901,00	ELECTRICITE REFACT LYCEE MAURICE GENEVOIX :
Total :			11 003,64	39 894,00	

Soit un total des achats d'électricité pour l'année 2024 de 28 087 € versus 2023 de 44 864,68 € soit une baisse de près de -57% des déboursés d'électricité entre les deux exercices pour une consommation d'électricité sensiblement comparable.

En 2024, le prix de l'électron a baissé de manière considérable par rapport à 2023, tout en se maintenant à un tarif plus élevé que les années précédentes.

3.2.3. Eau et produits de traitement

DECIZE	2024	2023	2022
EAU & PDTS TRAIT.	Montant (€HT)	Montant (€HT)	Montant (€HT)
EAU	4 763,99	496,97	1 500,00
Produits de traitement	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 763,99	496,97	1 500,00

Nous avons subi des régularisations de 2021 et 2022 de la part du concessionnaire du réseau d'eau.

Nota : les produits de traitement d'eau sont intégrés dans le forfait de maintenance avec le traiteur d'eau.

3.2.4. Fournitures

DECIZE	2024		2023		2022	
FOURNITURES	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)	Quantité	Montant (€)
TOTAL	4 545,90		8 087,61		7 642,97	

3.2.5. Sous-traitance

DECIZE	2024	2023	2022
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
Contrôles réglementaires			
<i>Desautel ; Apave ; campagne mesure poussières</i>	7 844,90	4 287,03	3 116,46
Sous-total contrôles réglementaires	7 844,90	4 287,03	3 116,46
Ramonage			
<i>ramonage chaudière biomasse</i>	2 420,00	2 420,00	2 335,00
Sous-total ramonage	2 420,00	2 420,00	2 335,00
Autre Sous-traitance			
<i>Dératisation ==> Avipur</i>			204,76
<i>Entretien chaudière, tuyauterie chauffefer; traitement rejets aqueux</i>	11 665,00	14 889,76	13 799,98
<i>Traitement des cendres</i>	8 896,66	8 564,56	11 171,35
<i>Traitement d'eau :</i>	2 031,24	6 197,29	2 820,65
<i>Entretien Espaces verts / Locaux / opération élagage :</i>	7 868,64	6 881,38	10 767,50
<i>Métrologie Kamstrup :</i>			
<i>géolocalisation du réseau pour le passage en classe A (SINTEGRA)</i>			
<i>maintenance porte rideau métallique (BARBOSA)</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Location matériel</i>	1 760,04	1 978,62	
<i>Suppression cuve fuel Pavois et modif tuyauterie Hôpital</i>			
<i>chargement biomasse</i>	0,00	0,00	0,00
Sous-total autre sous-traitance	32 221,58	38 511,61	38 764,24
Télesurveillance	1 025,18	1 138,01	853,40
Sous total télesurveillance	1 025,18	1 138,01	853,40
Total sous-traitance	43 511,66	46 355,65	45 069,10
<i>Loyer terrain Champ de courses</i>	955,08	907,49	958,62
Sous-total Locations terrain	955,08	907,49	958,62
Total sous-traitance y/c loyer terrain	44 466,74	47 264,14	46 027,72

3.2.7. Assurances

DECIZE	2024	2023	2022
ASSURANCE	Montant (€HT)	Montant (€HT)	Montant (€HT)
Assurance RC	2 206,92	2 188,00	2 238,00
TOTAL	2 206,92	2 188,00	2 238,00

3.2.8. Impôts et taxes

DECIZE	2024	2023	2022
IMPÔTS & TAXES	Montant (€HT)	Montant (€HT)	Montant (€HT)
CET			
CFE	7 200,00	7 032,00	6 768,00
CVAE	640,62	862,69	2 245,69
EXT PROV CFE 2019 & 2020 -CFE DECIZE	-26 000,00		
TAXE FONCIERE	-31 517,68	7 400,00	-31 418,85
TF	7 540,00	7 400,00	7 581,15
EXT PROV TF 2013 & 2014 - PF DECIZE (58) - DSP CCSN	-39 300,00		-39 000,00
EXT PROV TF 2016 DECIZE AV VERDUN			
0001.EXT PROV TF 2023 DECIZE - FACT RECUE	-7 400,00		
0001.REGUL PROV TF 2022 DECIZE - FACT RECUE	-16,19		
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES NIEVRE	7 658,51		
	-49 677,06	15 294,69	-22 405,16
TOTAL	-49 677,06	15 294,69	-22 405,16

A noter, en 2022, une reprise de provision relative à la taxe foncière pour les années 2016 à 2018 à hauteur de 39 k€.

Sur 2023, on a constaté une baisse de la CVAE compte tenu de l'évolution de la réglementation sur cette contribution.

Sur 2024, une régularisation sur différentes taxes sur les années antérieures.

3.2.9. Main d'œuvre

DECIZE	2024		2023		2022	
MASSE SALARIALE	Nombre d'heures	Montant (€HT)	Nombre d'heures	Montant (€HT)	Nombre d'heures	Montant (€HT)
Janvier	122,36	6 991,66	113,19	6 408,91	129,28	6 524,83
Février	126,97	7 255,07	128,19	7 258,20	146,41	7 389,48
Mars	134,46	7 683,05	123,30	6 981,21	140,83	7 107,48
Avril	118,60	6 776,81	86,56	4 901,10	98,87	4 989,75
Mai	60,56	3 460,40	74,31	4 207,41	84,87	4 283,52
Juin	99,26	5 671,72	89,92	5 091,39	102,70	5 183,48
Juillet	156,30	8 930,99	59,74	3 382,70	68,24	3 443,88
Août	60,24	3 442,12	41,95	2 375,40	47,92	2 418,37
Septembre	139,20	7 953,89	51,24	2 901,45	58,53	2 953,93
Octobre	98,70	5 639,72	113,47	6 424,81	129,60	6 541,02
Novembre	94,89	5 422,02	124,64	7 057,32	142,36	7 184,97
Décembre	130,39	7 450,49	107,74	6 100,12	123,05	6 210,46
	1 341,93	76 677,94	1 114,27	63 090,02	1 272,66	64 231,15

3.2.10. Redevances

DECIZE		2024	2023	2022
REDEVANCE		Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)
R.O.D.P (Art 56.1)	4 € du mètre linéaire actualisé au terme R22 Base : 12 460€ <i>Part Ville de Decize :</i> <i>Part CCSN :</i>	15 923,88 5 132,45	15 649,76 5 044,10	15 151,36 4 883,46
FRAIS DE CONTRÔLE (Art 56.2)	8 000€ actualisé au terme R22	10 224,00	10 048,00	9 728,00
CD 58 REGUL 2019	2012 à 2019			
Cité scolaire			600,00	600,00
Redevance due		31 280,33	31 341,86	30 362,00

3.2.11. Provision pour reconstitution des capitaux investis (PRCI)

N° de société :001		
Nom de la société : DALKIA France		
Région : CENTRE EST		
Nom de la concession : DSP CCSN DECIZE	Date de clôture :	31/12/2024
Code D : D98044E		
Durée de la concession : 25ANS		
Date debut de concession : 01/05/2012		
Date fin de concession :30/04/37		

PROVISION POUR RECONSTITUTION DES CAPITAUX INVESTIS

Dates acquis. ou sortie	Désignation	IMMOBILISATIONS			PROVISIONS				
		Valeur début de l' exercice	Variation de l' exercice	Valeur fin de l' exercice	Nb de mois	Montant début de l' exercice cpte 157700	Dotation de l' exercice cpte 686551	Montant fin de l' exercice cpte 157700	
2014	Réseau de chaleur - Mise en service 01/07/13 (immo 85534)	3 259 953,37		3 259 953,37	1	286	1 436 203,25	136 781,26	1 572 984,51
				-					
	TOTAL			3 259 953,37			1 436 203,25	136 781,26	1 572 984,51
		Compte 225 000		3 259 953,37					
		Compte 225 000 Amortissable hors Prci		-					
		Total compte 225 XXX pnci		3 259 953,37			Compte 157 700		1 572 984,51

3.2.12. Renouvellement des matériels

Le tableau de la partie « Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement » au sein du compte-rendu technique et commercial présente le détail des dépenses P3 réalisées en 2024.

Le tableau ci-dessous présente, quant à lui, le cumul des dépenses de renouvellement engagées depuis 2012.

Nous rappelons que sont imputées, dans le suivi du solde, les recettes perçues au titre de la garantie totale (terme de facturation R23).

DECIZE	SUIVI DU SOLDE P3				
PERIODE	Recettes (€)	Dépenses (€)	Dépenses y compris frais de gestion 15%	Solde Saison (€)	Soldes cumulés (€)
2012	105,34	0,00	0,00	105,34	105,34
2013	22 368,67	6 403,49	7 364,01	15 004,66	15 110,00
2014	46 228,30	28 174,77	32 400,99	13 827,31	28 937,31
2015	46 766,30	58 754,79	67 568,01	-20 801,71	8 135,60
2016	46 854,25	6 785,43	7 803,24	39 051,01	47 186,61
2017	47 489,05	25 624,16	29 467,78	18 021,27	65 207,87
2018	48 225,53	62 089,12	71 402,49	-23 176,96	42 030,92
2019	49 095,23	37 213,37	42 795,38	6 299,85	48 330,77
2020	49 824,63	34 733,82	39 943,89	9 880,74	58 211,51
2021	50 729,39	88 619,75	101 912,71	-51 183,32	7 028,19
2022	52 354,94	17 375,21	19 981,49	32 373,45	39 401,64
2023	54 575,38	25 986,64	29 884,64	24 690,74	64 092,38
2024	55 530,82	58 893,78	67 727,85	-12 197,03	51 895,36
Total	570 147,83	450 654,33	518 252,48	51 895,35	

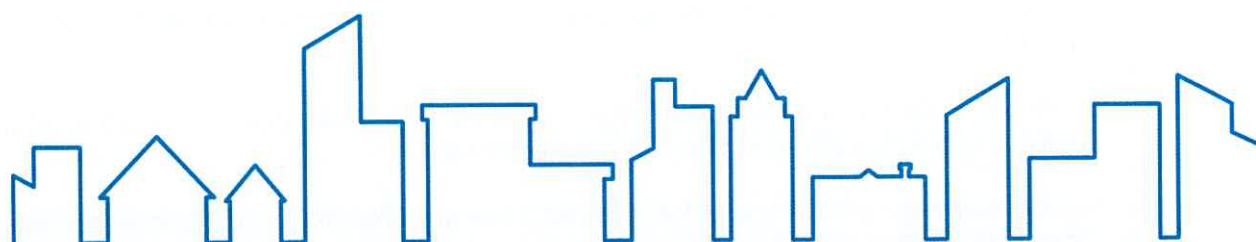
3.2.13 Quotas de CO2

Non concerné.

4. Gestion des sinistres

Il n'y a pas de dossier « sinistres » en cours.

→ Conclusion



VI. Conclusion

L'année 2024 est, une nouvelle fois, impactée par une rigueur climatique très douce et un retour à une situation plus stable et à la baisse du tarif gaz sur le marché.

Malgré quelques défaillances techniques subies côté chaudière biomasse en période hivernale, nous avons réussi à maintenir un taux d'énergie renouvelable élevé à hauteur de plus de 78% grâce à l'implication de tous les acteurs (nos techniciens d'intervention et notre management local, nos experts régionaux dans le pilotage journalier).

Les régimes de température d'eau en retour trop élevés du Centre hospitalier de Decize sont en cours de traitement. Un pré audit de leurs installations privatives a été réalisé par notre équipe technique au début de l'année 2024 et une restitution a été fait lors d'une réunion de travail avec les services techniques du centre hospitalier et son AMO. Cet aspect a été pris en compte par cet abonné qui a ensuite lancé des travaux d'améliorations sur sa boucle chaude secondaire durant la période estivale 2024. Certains réglages restent encore à réaliser, mais la situation s'est nettement améliorée.

Une étude de raccordement au réseau urbain a été lancée pour 2 collectifs, sous la gestion du bailleur social Habellis et situés non loin du réseau.

Le bailleur Nièvre Habitat a lancé une opération de réhabilitation thermique sur son collectif Sainte Marie raccordé au réseau urbain. Un réajustement de la part de souscription de ce bâtiment devra être réalisé à l'issue de ces travaux d'amélioration énergétique en 2025.

Compte tenu du bon travail réalisé par l'ensemble des intervenants, le résultat cumulé du contrat de DSP est positif pour la seconde année consécutive avec notamment une amélioration du résultat depuis ces 4 dernières années.